

Rapport de mission OIBT/seco

Congo Brazzaville octobre 2006-10-07 (J.M. SAMYN)



Nouveau mausolée Pierre Sarvognan de Brazza inauguré le 3 octobre 2006

Cinquième réunion du Comité Directeur du Projet PD 176/02 Rev. 1 (F) – 2 octobre 2006

Applications des techniques de télédétection et des systèmes d'information géographique pour appuyer le contrôle de la législation forestière en République du Congo

Durée :	36 mois
Fin prévue :	Fin janvier 2007
Contributions financières:	OIBT US\$ 499,975
	Congo 121,408
	WIR 193,330

Points à l'ordre du jour¹

- Point 1. Séance d'ouverture
- Point 2. Examen du Procès-verbal de la quatrième Réunion du CDP
- Point 3. Examen de la Structure et de l'Avancement du Projet – Aspects administratifs et techniques
 - Objectifs généraux et le Plan de travail détaillé du projet
 - Schéma actuel d'organisation du Projet
 - Rapport sur les progrès réalisés – Aspects administratifs
 - Rapport sur les progrès réalisés – Aspects techniques
 - Analyse critique de la mise en œuvre – problèmes rencontrés et leçons tirées
 - Degré de conformité avec les directives de politique de l'OIBT
 - Mécanismes assurant la durabilité pour l'après-projet
 - Présentation des produits ayant fait l'objet d'une validation nationale lors de l'atelier du 18 au 19 mai 2006
- Point 4. Examen de la Structure et de l'Avancement du Projet - Aspects financiers
 - Budget consolidé du projet en US \$ (par année et par intervenant)
 - Dépenses réalisées depuis le début du Projet jusqu'à ce jour
 - Contributions de contrepartie, à ce jour, au budget et aux dépenses du Projet
 - Immobilisations achetées avec les fonds de l'OIBT
- Point 6. Recommandations et Décisions
- Point 7. Autres points
- Point 8. Séance de clôture de la Réunion

Commentaires

Par rapport aux recommandations formulées par le précédent Comité Directeur

L'essentiel des recommandations formulées lors de la 4^{ème} réunion du CDP a été pris en compte par le Projet.

Les chiffres précis de la contribution financière du Gouvernement Congolais au projet manquent toujours.

Par rapport au degré d'avancement des activités

Un tableau détaillé du degré de réalisations des différentes activités du Projet a été présenté pour chaque résultat attendu et les problèmes rencontrés pour la réalisation de certaines d'entre elles ont été discutés.

Différents produits cartographiques (confer document joint) ont été produits par le projet et peuvent déjà être utilisés par l'Administration. Une base de données et un atlas interactif sont en cours d'élaboration. Le matériel informatique devra être renouvelé en partie.

Principaux problèmes

- ❑ Retards liés aux activités techniques essentiellement à l'acquisition des images satellitaires à jour pour tous le territoire national² (idem pour l'ensemble de l'Afrique Centrale). Une solution est en cours d'identification (voir présentation de Lawrence).

¹ Pour le détail de la présentation des différents points, voir PowerPoint

- ❑ Difficultés logistiques : depuis le démarrage du projet, le laboratoire de Télédétection et SIG n'a pas toujours reçu de la partie congolaise son équipement mobilier (chaises, armoires, fournitures de bureau et de petits matériels de terrain).
- ❑ Difficultés liées au problème technique des ordinateurs : Sur les six postes présents, deux seulement sont actuellement fonctionnels.

Leçons tirées

- ❑ Résoudre le plus vite possible le problème des images satellitaires, plus particulièrement celles couvrant la zone sud du Congo. *Il est peu probable cependant que durant la période restante du projet une solution satisfaisante puisse être trouvée et le projet devra expliquer quelles seront les conséquences de cette situation sur le degré d'atteinte des objectifs fixés par le projet et quelles sont les propositions concrètes qui pourraient être faites pour atténuer les effets négatifs de cette situation.*
- ❑ Faciliter les missions de vérification terrain pour valider les données numérisées et collecter les données statistiques sur la production des différentes sociétés forestières. *Cette procédure est essentielle car sans vérité terrain le degré de précision des informations fournies risque d'être affecté.*

D'une manière générale on peut dire que le premier objectif de mise en place d'un système d'information géographique (SIG) et de formation du personnel a été accompli.

Pour le deuxième objectif relatif à une meilleure application de la législation forestière par l'utilisation des nouveaux outils mis à disposition du Ministère, il est prématuré pour pouvoir donner une réponse.

Par rapport aux aspects financiers

Le poste « consommables » a déjà été dépassé, mais d'autres postes ont encore une réserve suffisante. Une révision budgétaire, à l'intérieure de l'enveloppe globale prévue, sera proposée par le projet.

Par rapport à la pérennisation (sustainability) du projet

L'intégration de la structure du projet (laboratoire SIG et personnel) dans l'organigramme de la CNIAF est déjà une réalité. Il reste que pour le moment le CNIAF reste financièrement beaucoup trop dépendant financièrement du Fonds Forestier National, qui n'est malheureusement pas en mesure de répondre à l'ampleur des besoins.

Des solutions provisoires sont prévues pour permettre au CNIAF de continuer à opérer dans de bonnes conditions et pour qu'il puisse garder un outil performant, il s'agit notamment :

- a) Nouveau projet Winrock financé par l'OIBT pour l'utilisation d'images vidéo (une solution possible pour assurer une meilleure couverture de la partie Sud du pays)
- b) Un appui important de la Coopération française au CNIAF à partir de 2008.
- c) Projet CARPE pour l'élaboration d'atlas interactifs pour 4 pays de la sous-région (Cameroun, RDC, Congo et Gabon)

A ce sujet il est dommage que la Suisse n'ait pas donné une suite favorable à la proposition EOFOSS qui lui a été soumise par SARMAP et WRI au cours de l'année 2005, car l'utilisation d'images radars basée sur le principe « space-borne Earth Observation technologies (EO) » avec la nouvelle génération de satellites équipés de capteurs à haute résolution et opérant à différentes longueurs d'ondes (X-, L-, and C- bands), tels que ALOS PALSAR (JAXA), Radarsat-2 (Canada), et TerraSAR-X (Allemagne), aurait pu être une solution très intéressante.

Recommandations (voir P.V. de la réunion du 5^{ème} CDP)

² Mais surtout pour la partie Sud du pays où la couverture nuageuse est quasi permanente

Documents fournis

- 1) Plan opérationnel An 3 du projet (février 2006 à fin janvier 2007)
- 2) P.V de la 4ème réunion du CDP, 22 février 2006
- 3) Rapport semestriel d'activités 1 février au 31 juillet 2006
- 4) Rapport de la mission WRI/Global Forest Watch du 3 au 24.02.06
- 5) Résultats des travaux préliminaires de la cartographie forestière numérique du Projet PD 176/02
- 6) Etat des lieux et recommandations quant à la disponibilité et à l'acquisition d'images satellitaires GFW, avril 2005
- 7) Actes de l'atelier d'information et de validation des produits du projet OIBT PD 176/02. 18 et 19 mai 2006-10-03 Guide d'utilisation de l'atlas interactif
- 8) Documents cartographiques.

Réunion de lancement du **Projet PD 310/04 Rev. 2 (F)** 4 et 5 octobre 2006, Brazzaville

Projet de gestion des écosystèmes périphériques au Parc National de Nouabalé-Ndoki (PROGEPP)

Durée :	36 mois
Fin prévue :	Fin janvier 2007
Contributions financières:	OIBT US\$ 742,241
	Congo 168,450
	WCS 684,032
	CIB 726,600



Représentants de la CIB



Présidium : WCS, MEF, OIBT

Les discussions qui se sont tenues pendant 2 jours pour le lancement de la Phase II du projet de gestion de la biodiversité autour du Parc de Nouabale Ndoki sont venues à un moment crucial. Elles ont permis de mettre sur la table les principaux obstacles et points de désaccord entre les 3 partenaires.

Elles ont aussi permis de souligner la volonté commune de poursuivre cette expérience unique de partenariat tripartite en se basant sur l'expérience acquise au cours de la Phase I du projet.

Il faut espérer que les conditions sont réunies aujourd'hui pour que la Phase II puisse démarrer sur des bases nouvelles et que la communication entre les 3 partenaires en sortira renforcée dans les mois à venir.

La partie congolaise était notamment représentée par le Directeur des Forêts et le Directeur des études et de la Planification, ainsi que par de nombreux cadres du Ministère. La CIB était représentée par le Directeur des exploitations, le responsable de la Cellule d'aménagement et la nouvelle personne recrutée pour le volet social. Du côté des bailleurs de fonds, l'USAID, la France et la Suisse étaient présents.

Points à l'ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion, présentation des participants et mise en place du comité rapporteur
- 2) Examen et adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation des activités réalisées pendant la phase intérimaire et la situation actuelle du projet : problèmes rencontrés
- 4) Evolution des négociations du projet de protocole de collaboration (en remplacement de celui de 1999) PROGEPP entre le MEFE, CIB et WCS
- 5) Examen et approbation du 1^{er} Plan d'Opération annuel du projet
- 6) Examen de la mission d'évaluation a posteriori du projet PD 04/00 Rev.1 (F), y compris l'étude d'impact environnemental du projet d'implantation de la scierie à Loundoungou

Présentation des activités réalisées pendant la phase intérimaire et la situation actuelle du projet³

- Réduction de l'effectif des Ecogardes (25 sur plus de 800.000 ha) et réduction du nombre de chefs de patrouilles (1 seul en activité), avec comme conséquence une augmentation du braconnage
- Le volet des activités alternatives a été suspendu depuis mai 2006 faute de financement.
- Les volets éducation environnementale et suivi/recherche appliquée ont été moins affectés par l'interruption de financement.

Quelques remarques et commentaires relevés par les participants

L'évaluation du PROGEPP réalisée en juin 2004 avait souligné la nécessité du volet « **activités alternatives** » et la nécessité de renforcer celui-ci pour la nouvelle phase.

Il est dommage que les activités de ce volet aient été suspendues faute de financement.

Dans le volet **recherche**, tout ou presque se concentre sur l'étude de la faune et le suivi des impacts de l'exploitation forestière sur la faune. Par contre l'étude du suivi des ménages a été suspendue en mai 2006, faute de fonds et aucune donnée n'est disponible sur l'évolution du pouvoir d'achat des ménages consécutive au contrôle plus strict des activités de chasse.

La collaboration entre les 3 partenaires a aussi fait l'objet de plusieurs questions. La nécessité d'une meilleure communication entre les 3 partenaires a été soulignée (confer également plus bas).

Evolution des négociations du projet de protocole de collaboration

Suite à la réunion de Pokola tenue fin avril 2006 entre les 3 partenaires, une nouvelle proposition de protocole d'accord a été préparée par WCS et soumise aux différentes parties.

Certaines divergences importantes subsistent à ce jour.

Position du gouvernement

Le gouvernement souhaite intégrer dans le nouveau protocole d'accord des éléments qui tiennent compte de l'expérience de partenariat déjà développée au cours de la Phase I du projet.

Instance chargée du suivi et de l'audit, selon le principe de « transparence »

Structure de coordination du projet. La Direction devrait être congolaise, car les fonds de l'OIBT ont été accordés à l'Etat congolais.

Gestion des fonds : poste de comptable congolais recruté sur base d'un appel d'offre et choisi par une commission dans laquelle les 3 parties seraient représentées.

Position de la CIB

La CIB considère qu'il reste quelques points de désaccords avec le WCS dans la nouvelle version reçue.

Certains sont négociables, d'autres pas, comme par exemple l'obligation pour la CIB de se conformer aux lois des USA concernant la lutte anti-terroriste et la lutte contre la corruption.

Position du WCS

Le WCS possède ses propres règles de procédure et peut difficilement s'y soustraire. Le WCS se base sur le document de phase, qui a été signé par les 3 parties.

Recommandation (notamment par la partie suisse et le représentant de l'OIBT)

³ Voir presentation PowerPoint PROGEPP 2 octobre 2006

Même si le document de phase propose une structure de gestion dans laquelle l'agence d'exécution est le WCS, qui se voit confié également la direction du projet, il est légitime de la partie congolaise de demande d'être mieux associée à la gestion générale du projet et de s'attendre à un transfert progressif des responsabilités pour assurer une certaine pérennité une fois le projet terminé.

Ce partenariat est cité en exemple et pourrait servir de modèle dans d'autres parties du Congo, mais aussi dans d'autres pays. Il y a une volonté manifeste des 3 partenaires de le poursuivre, mais il serait dommage que tout soit bloqué sur cette question de partage de responsabilités.

Présentation du POA 2006

Le draft du Plan d'Opération Annuelle (POA) a été présenté par le nouveau directeur du projet M. John Poulsen. Il a fait l'objet de nombreux commentaires et de discussions intenses sur un certain nombre de points (cadre logique, activités alternatives, gestion de la faune, budget).

- La concertation entre les 3 partenaires pour la préparation du POA ne semble pas avoir été optimale, ce qui explique aussi certaines divergences de vues sur le document.
- La formulation des objectifs et résultats attendus dans le POA n'est pas conforme à celle présentée dans le document de phase du projet, qui doit servir de référence. Ce document n'existe malheureusement qu'en version anglaise, alors que le POA est en français.
- Les activités présentées dans le POA ne sont pas toujours conformes au calendrier prévu pour la Phase.
- Le développement du volet « activités alternatives » a fait l'objet d'une longue discussion, parfois très émotionnelle. La faiblesse de ce volet a déjà été relevée dans le rapport d'évaluation de juin 2004 et les propositions présentées dans le POA 2006 ne montrent pas clairement comment le projet entend remédier à cette situation. Les TDRs du consultant prévu pour développer le volet des activités alternatives ne figurent pas dans le POA.
- La partie suisse a souligné la nécessité d'adopter une approche intégrant les populations autochtones et tenant compte des systèmes de contrôle existant pour la mise en place des comités de chasse (voir note jointe au dossier)

Pour toutes ces raisons, il est impératif que ce document soit entièrement repris en tenant compte de toutes les remarques formulées par le comité directeur. Un draft sera préparé par le Directeur de projet et remis aux partenaires pour relecture avant le 12 octobre et une réunion de concertation sera tenue le 19 octobre entre les 3 partenaires pour l'adoption d'une nouvelle version.

TDRs pour l'évaluation ex-post du PROGEPP et pour l'étude d'impacts de l'implantation d'une scierie à Loundoungou

La partie congolaise a présenté une proposition de TDRs pour l'étude, mais elle ne disposait manifestement pas de tous les éléments du dossier pour que cette proposition puisse être discutée de manière constructive. Aucune référence par ailleurs n'est faite à l'évaluation du PROGEPP, ce qui rend cette proposition difficilement acceptable pour la faire financer par l'OIBT.

La partie suisse a rappelé les points essentiels qui sont ressortis de la réunion tenue en avril 2006 avec le Ministre H. Djombo lors de sa visite en Suisse et une copie du P.V. de la réunion a été remise au directeur des Forêts et au nouveau Directeur de la Planification.

La partie congolaise considère que la décision d'implanter une scierie à Loundoungou n'est pas discutable et que seul l'emplacement du site doit faire l'objet d'une étude.

Les autres parties souhaitent que la problématique soit analysée dans son ensemble en termes d'impacts environnemental, social et économique et que différentes options de développement soient envisagées. La partie congolaise pourrait ensuite opérer son choix sur la base de tous les éléments comparatifs fournis par l'étude.

Sur l'initiative de la partie suisse, le comité directeur a aussi insisté pour que le gouvernement aborde la question du développement des activités alternatives dans une perspective plus globale de développement local

en évitant de faire porter tout le poids et la responsabilité du développement sur un seul opérateur économique, comme c'est le cas actuellement à Pokola au détriment de Ouesso.

Il a dès lors été convenu que la partie congolaise rédigerait une nouvelle proposition qui tiendra compte des remarques faites par le comité directeur et qu'elle l'a transmettrait à l'OIBT avant le 15 octobre 2006.

Documents fournis

- 1) Proposition de projet pour la Phase II approuvée par l'OIBT
- 2) Plan opérationnel annuel du projet (2006)
- 3) 11^{ème} rapport technique du projet : janvier à juin 2006